

Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 11 avril 2024 - 18H30**  
**Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC\_2024\_055**  
**Economie et Attractivité du Territoire - Convention de partenariat avec le cluster VILESTA**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LERMET*

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Chrystelle ETIENNE, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

**Ayant donné pouvoir :**

Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Laurence DUMAS, Christian MASSOLA donne pouvoir à Thierry LERMET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Christian ARCHIER donne pouvoir à René SABATIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Catherine MOINE, Clément CHAPEL donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Edith MANTELIN donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND

**Absents ou excusés :**

Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Richard MOLINA, expose :**

VILESTA (Véhicules Industriels et de Loisirs, Equipementiers et Sous-Traitance Automobile) est un groupement d'entreprises né en Ardèche suite aux états généraux de l'industrie initiés par l'État en 2009. Ce groupement rassemble des donneurs d'ordres et sous-traitants de la filière véhicules industriels et de loisirs qui conçoivent, produisent et commercialisent des véhicules, des pièces, des composants ou des savoir-faire.

Le nombre d'adhérents à fin 2023 atteint une quarantaine d'entreprises, représentant 5.175 emplois directs et un chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés de 1,050 milliard d'euros dont 41% à l'export et 50% hors de la Région Aura.

Notre territoire est fortement représenté dans VILESTA avec des entreprises telles que IVECO Bus, Gay Décolletage, Silcomp, RCCM, A7 agencement, SRCA, TECH MB, IMA ...

VILESTA œuvre au rapprochement de tous les acteurs économiques, publics et privés, pour déployer des synergies de moyens et d'actions :

- rencontres : visites d'entreprises, conférences, ateliers, clubs métiers...
- échanges et partages : l'objectif étant de développer le chiffre d'affaires intra VILESTA : petits-déjeuners, annuaire interne...
- projets techniques,
- travail en réseau.

Ce groupement est géré par un bureau de 6 membres élus dont le Président est M. GAUBERT, dirigeant de l'entreprise S.R.C.A. En 2021, une délibération avait été adoptée en bureau communautaire du 16 septembre dans l'objectif d'établir un partenariat dans le temps (2021, 2022, 2023), pour permettre de renforcer et d'élargir les synergies et les moyens d'actions au service de l'attractivité industrielle du territoire.

Au vu du bilan réalisé, Annonay Rhône Agglo propose la signature de la nouvelle convention annexée ainsi que l'attribution au groupement VILESTA d'une subvention annuelle de 3.000 €, pour les années 2024, 2025 et 2026.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

**DÉLIBÉRÉ**

À la majorité, comme ci-après :

**Par 53 voix votant pour**

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Christophe DELORD, Denis SAUZE, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Brigitte BOURRET, Christian ARCHIER, Laurence DUMAS, Yves RULLIERE, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Clément CHAPEL,

Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Chrystelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

**Par 0 voix votant contre**

**Par 1 voix s'abstenant**

Mohamed GUENNIF

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,

**ATTRIBUE** une subvention de 3 000 € par année civile pour les périodes 2024, 2025 et 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, de signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération,

**CHARGE** le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 15 avril 2024

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*